

Aux médias

Berne, le 29 septembre 2017

Augmentation des contingents 2018 pour les États tiers – un pas dans la bonne direction

Réuni en séance aujourd'hui 29 septembre 2017, le Conseil fédéral a examiné la dotation des contingents pour les ressortissants d'États tiers en 2018. Leur nombre sera relevé de 7 500 à 8 000 (+ 500). Le DFJP procédera aux modifications nécessaires de l'OASA d'ici à la fin de novembre. Il soumettra ensuite son projet au Conseil fédéral pour décision. La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) tient à exprimer sa satisfaction.

Dans le cadre de la consultation ordinaire menée cette année, les directeurs cantonaux de l'économie publique ont recommandé au Conseil fédéral de relever les contingents à un total de 8 500 unités en 2018, ce qui les ramènerait au niveau de 2014. Quand bien même leur demande n'est pas entièrement satisfaite, la CDEP estime que cette décision va dans la bonne direction. Les besoins de l'économie en spécialistes en provenance d'États tiers n'ont pas fléchi ces dernières années, avec pour conséquence des contingents déjà épuisés en fin de troisième trimestre, et ce chaque année. En décidant aujourd'hui de les augmenter, le Conseil fédéral tient compte des besoins de l'économie et permet aux entreprises et aux autorités de planifier en toute sécurité.

Gestion de l'immigration et préférence nationale

Le marché suisse du travail est tributaire des spécialistes provenant d'États tiers. Il s'agit en l'espèce d'une immigration limitée dans le temps et obéissant au double impératif des contingents et de la préférence nationale. D'un point de vue quantitatif, cette main-d'œuvre complète celle issue des pays de l'UE et de l'AELE venue travailler en vertu de la libre circulation. Elle forme avec les travailleurs résidents un réservoir qui permet à l'économie de bien fonctionner.

Afin d'assurer une meilleure utilisation du potentiel national, une obligation de communiquer les postes vacants sera introduite pour les groupes de profession touchés par un taux de chômage supérieur à la moyenne. La CDEP est favorable à une mise en œuvre efficace de cette obligation qui répond au mandat constitutionnel de gestion de l'immigration. Le service public de l'emploi, et surtout les offices régionaux de placement (ORP), sont des éléments clé de ce dispositif. Confédération et partenaires sociaux leur prêteront main forte pour mener à bien les mesures organisationnelles qui s'imposent dans les domaines du personnel et de l'informatique. Le délai transitoire que demandent les cantons avant l'introduction définitive permettra d'appliquer au mieux ce dispositif.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- Christoph Brutschin (BS), conseiller d'État, président CDEP, 079 661 83 54
- Matthias Schnyder, secrétaire général adjoint CDEP, 079 349 50 38